

N° d'ordre : 19
Année : 2022

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

06-09-2022 à 18h30

Secrétaire de Séance :

Présents : M. BOISSOUT, M-M. DAUBIGNEY, F. EYNARD, P. LALLIER, PEYRON M C
, R CHAIX, S. GADAIS ; Ch. SALETES ; VERNAZ J; M.L. TRIQUET

Procurations : M MEYNARDIE pour P LALLIER, J CROUZET pour M BOISSOUT

Absents : A ROUSTAN, G. FAUCON; Ch. BOMPARD

Présence en visioconférence : J. CROUZET

Quorum de présence : 8 Participants présents : 10

Séance ouverte à 18h30

Approbation du compte-rendu du CM du 11-07-2022

Selon document envoyé le 31-08-2022.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider ce compte-rendu et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents le concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Adoptés : 12

Délibération « Reconduction du contrat des risques statutaires SOFAXIS »

Le contrat SOFAXIS d'une durée de 4 ans arrive à échéance au 31 décembre 2022.

Ce contrat d'assurance permet à la commune et aux employés municipaux de bénéficier du règlement financier de leurs indemnités lors des arrêts de travaux. Il s'agit donc de renouveler ce contrat pour la période 2023-2026. Pour rappel le contrat de la commune est l'option n°3, tous les risques, franchise de 15 jours avec un taux de cotisation à 6.28% du salaire brut de chaque agent (hors contractuels).

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Adoptés : 12

Délibération " précision sur le dossier de vente JULIEN/RICOU de division en volume "

Lors d'un précédent conseil municipal la division volume avait été acceptée.

Afin de clarification, l'étude de notaire MILAN, sise 3 bd Gambetta à Sr Remy de Provence, nous demande de stipuler dans la délibération que, « **Le conseil municipal reconnaît que l'accession n'a jamais joué au profit de la commune sur la pièce d'habitation édifée au-dessus de la porte. En conséquence de quoi, le conseil municipal confirme que les conjoints JULIEN sont les seuls et uniques propriétaires de la pièce à usage d'habitation** ».

Voir la proposition de délibération, jointe et présentée en conseil.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0.....- Abstentions : 0 - Adoptés : 12

Délibération " Vote de la taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement de la commune est actuellement fixée à 3.5%. Ce taux peut être modifié à condition d'être voté avant le 1er octobre 2022.

Mr le maire propose de ne pas modifier ce taux.

Aussi proposition est faite au Conseil Municipal : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à Mr le Maire pour viser les documents la concernant :

Soumis au vote : - Contre : 0- Abstentions : 0 - Adoptés:12

Décisions urgentes et questions diverses

Point sur les dossiers en cours

Reprise de tous les arrêtés de circulation et stationnement sur la commune.

Route de Grignan, la zone de rencontre 20kms/h va être reculée, ainsi que la zone 30 km/h.

Arrêté extinction nocturne, à compter du 1^{er} octobre, extinction entre 22h30 et 5h30.

Il faudrait réaliser le RPQS de l'eau potable et prévoir la réalisation du schéma directeur de l'eau potable. Pour ce dernier une rencontre est prévu avec un prestataire le 15 sep prochain

Travaux d'installation de la 2^{ème} antenne mobile (STEP), socle béton terminé, montage du pylône, semaine 37, infrastructures semaine 38, mise en service à la suite

Travaux maison Dessales, instruction PC et de l'AT en cours, marché de travaux lancé, forclusion le 23 septembre 2022, commission accessibilité le 15 sep prochain.

Prochain rendez-vous

Prochain CM en octobre

La séance est levée à 20h

Maurice BOISSOUT
Maire
de Chamaret



Secrétaire de séance

Francis EYNARD

Élu